

AVIS AU PUBLIC

Règlements de circulation.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par décisions du 19 février 2026, référence 322/26/CR, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 30 janvier 2026 portant

*confirmation du règlement de circulation à caractère temporaire, référence 2025/273 (Rue de Wormeldange à Rodenbourg).

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics a approuvé ladite décision en date du 10 février 2026, référence 09.

Les dossiers sont à la disposition du public à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Véronique Hengen

A blue ink signature of Véronique Hengen, the deputy mayor, written in a cursive style.